

À lire ...

Collecte des vêtements usagés l'Estrie met ses culottes

Distribution de plants d'arbres

Scotstown : Avis publics

Collecte des gros rebuts

Mot du maire – Scotstown

Scotstown : informations municipales

Marche/Cours pour le Haut

Emploi étudiant

L'Observatoire du Mont-Mégantic

Prochaines séances du conseil municipal de la Ville de Scotstown :

5 juin 2018 à 19 h

10 juillet 2018 à 19 h

Samedi 5 mai 2018

COLLECTE DES VÊTEMENTS USAGÉS **L'ESTRIE MET SES CULOTTES**

À l'Hôtel de Ville (à l'arrière de l'Hôtel de Ville - local de la patinoire au sous-sol)

Samedi 5 mai, de 9 h à 12 h (midi)

On récupère quoi au juste?

- . Vêtements
- . Accessoires (ceintures, sacs à main de tout genre, foulards, etc.)
- . Souliers et bottes



.....

DISTRIBUTION DE PLANTS D'ARBRES

Samedi 26 mai 2018 de 9 h à 12 h

La Municipalité de Hampden et la Ville de Scotstown sont fières de participer au Mois de l'arbre et des forêts en distribuant gratuitement des plants d'arbres au Pavillon municipal de Hampden (863, route 257 Nord, Hampden).

Vous pourrez vous procurer les essences suivantes :

- | | |
|-----------------|------------------|
| Bouleau jaune | Chêne rouge |
| (merisier) | Érable à sucre |
| Cerisier tardif | Érable rouge |
| (d'automne) | Épinette blanche |



Un geste pour l'environnement

VILLE DE SCOTSTOWN AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉES par la soussignée, Monique Polard, directrice générale de la Ville de Scotstown, QUE : -

Lors de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} mai 2018, le conseil municipal a adopté les résolutions, avis de motion, projets de règlement et règlements suivants :

❖ **Résolution : 2018-05-182**

Calendrier des séances ordinaires 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure pour chacune ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 2017-12-412 lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2017 afin de fixer le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut modifier la date de la séance ordinaire du conseil prévue le 3 juillet est modifiée ;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la date de la séance ordinaire du mois de juillet soit fixée au mardi 10 juillet 2018 et débutera à 19 h ;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit affiché et publié dans le bulletin Info-Scotstown par la directrice générale, Monique Polard, conformément à la Loi des cités et des Villes qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

❖ **RÈGLEMENT NUMÉRO – 456-18 – Règlement sur la rémunération des élus et abrogation du règlement 452-17**

Le règlement 456-18 – Règlement sur la rémunération des élus et abrogation du règlement 452-17 relatif à la rémunération des élus a été adopté.

Le 1/3 dudit traitement versé représentera l'allocation des dépenses inhérentes à la charge municipale.

	MAIRE	CONSEILLER
Rémunération annuelle	5 727,30 \$	1 909,44 \$
Allocation de dépenses	2 863,65 \$	954,72 \$
Total du traitement annuel	8 590,95 \$	2 864,16 \$

Une rémunération additionnelle est versée au montant de 20 \$ et une allocation additionnelle de 10 \$ à chaque membre du conseil pour sa présence à un atelier de travail, une séance ajournée ou spéciale, lorsque cette réunion est la 3^e réunion et les suivantes, tenue au cours du même mois

3^e rencontre d'une demi-journée ou une soirée : rémunération : 20 \$ et allocation 10 \$: total de 30 \$

3^e rencontre d'une journée : rémunération : 33,33 \$ et allocation 16,67 \$: total de 50 \$

La rémunération versée sera indexée annuellement.

Toutes personnes désirant obtenir une copie du projet de règlement doivent en faire la demande au bureau municipal. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 453-17.

Donné à Scotstown, ce deuxième (2^e) jour du mois de mai deux mille dix-huit (2018).

AVIS PUBLIC (en vertu de l'article 126 de la LAU)

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 458-18 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 349-
06
AFIN DE PERMETTRE DANS LES ZONES HORS DU PÉRIMÈTRE URBAIN UN DEUXIÈME
USAGE SELON CERTAINES CONDITIONS**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 458-18
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 349-06

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 2018-05-179 à sa séance du *1^{er} mai 2018*, du premier projet de règlement portant le numéro 458-18 et visant la modification du Règlement de zonage numéro 349-06, tiendra une assemblée publique de consultation le *5 juin 2018* à compter de *18 h 45* au *101, chemin Victoria Ouest à Scotstown, (LAU, article 126, 1^{er} alinéa)* en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (*L.R.Q., c. A-19.1*);

QUE l'objet du projet de règlement numéro 429-14 est :

. la modification de l'article 5.5 du Règlement de zonage numéro 349-06 afin qu'il soit permis hors du périmètre urbain, un deuxième usage sur un terrain pourvu que cet usage concerne l'exploitation de ressources naturelles (agriculture, foresterie, extraction et travaux de carrières de type sablière et gravière) (*LAU, article 126, 1^{er} alinéa*);

QUE le projet de règlement vise les zones AG-1, Ag-2, RU-1, RU-2, RU-3, RU-4, RU-5, RU-6, F-1 et F-2, zones hors du périmètre urbain de la Ville de Scotstown; (*LAU, article 126, 3^e alinéa*);

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (*ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil*) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet est susceptible d'approbation référendaire (*LAU, article 126 2^e alinéa*);

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville, aux heures ordinaires d'ouverture de celle-ci. (*LAU, article 126 2^e alinéa*).

DONNÉ À SCOTSTOWN, CE TROISIÈME (3^{ÈME}) JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE DIX-HUIT (2018).

Monique Polard

Monique Polard, directrice générale

- ❖ Avis de motion est donné par le conseiller Monsieur Iain MacAulay, à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement décrétant un emprunt au montant de 575 000 \$ selon les plans et devis préparés par la firme WSP, pour la réfection des réseaux d'aqueduc, d'égout et le pavage du tronçon 48 sur la rue Osborne.

Ce règlement d'emprunt est conditionnel à l'acceptation d'une aide financière dans le cadre du Programme Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM).

Donné à Scotstown, ce troisième jour du mois de mai deux mille dix-huit (2018).

- ❖ **RAPPORT FINANCIER**
ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ de ce qui suit, par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité,

QUE lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 5 juin 2018, à 19 h, à la salle du conseil de la Ville de Scotstown, sera présenté le rapport financier annuel pour l'année se terminant le 31 décembre 2017.

Donné à Scotstown, ce troisième jour du mois de mai deux mille dix-huit (2018).

Monique Polard

Monique Polard,
Directrice générale

COLLECTE DES GROS REBUTS

Municipalité de Hampden : Jeudi, 17 mai 2018

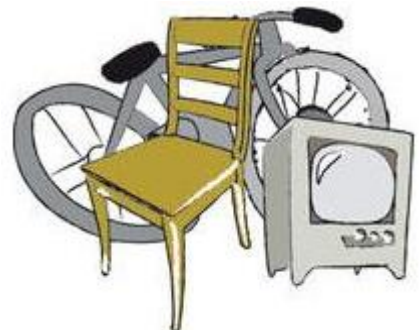
Ville de Scotstown : Jeudi 14 juin 2018

Le jeudi 14 juin 2018 sera la journée de collecte des gros rebuts et des objets encombrants.

Prenez note que les réfrigérateurs, les congélateurs et les appareils de climatisation ne sont pas ramassés à cause de leur contenu en halocarbures.

Il est interdit de déposer des pièces ou des carcasses de véhicules, des résidus dangereux, des matières recyclables pouvant être recueillis par le service de collecte des matières recyclables.

Les rebuts devront être déposés la veille au bord de la rue ou du chemin.



BIENVENUE À SCOTSTOWN!

L'hiver a été long et rude. Mais pas pour le marché immobilier à Scotstown : il s'est vendu plus de maisons ici depuis quelques mois que depuis fort longtemps! Tellement que j'en ai perdu le compte : sur Albert, sur Victoria, sur Ditton et sur d'autres petites rues.

Je ne connais pas la plupart de ces nouveaux propriétaires, mais je leur souhaite la plus chaleureuse bienvenue. L'arrivée de nouveaux résidents est toujours une bonne nouvelle. Ce sont des idées neuves, des forces fraîches, un nouveau dynamisme pour bâtir ensemble notre avenir. Merci de vous joindre à nous. Nous avons besoin de votre apport et nous espérons que vous serez heureux chez nous.

Ces nouvelles arrivées s'ajoutent aux nouveaux locataires (qui sont plus difficiles à repérer) et aux nouveaux élèves de notre école primaire (la soixantaine d'enfants de Bury qui viendront, à partir de septembre prochain, enrichir encore davantage un milieu scolaire déjà très dynamique).

Pour recevoir tout ce beau monde, nous voulons mettre sur pied **un véritable comité d'accueil** (c'est une suggestion qui est faite depuis longtemps et qui fonctionne très bien ailleurs) : quelques personnes d'ici qui s'assureraient que tous les nouveaux arrivants (nouveaux propriétaires, locataires, élèves ou même nouveaux travailleurs) se sentent vraiment les bienvenus chez nous, qui leur remettraient un petit dossier avec les principales informations utiles et même, pourquoi pas, un petit souvenir de leur arrivée parmi nous. Un comité d'accueil qui, par-dessus tout, traduirait en gestes plutôt qu'en mots, le bonheur que nous ressentons de recevoir de nouveaux concitoyens.

Ça vous tenterait d'y participer? Faites-nous signe à l'hôtel de ville.

Dominique Boisvert, maire de la Ville de Scotstown

Le Petit Écossais

RECHERCHÉS

Le Petit Écossais va à nouveau ouvrir ses portes pour la saison estivale dans le parc municipal Walter MacKenzie. Lieu d'accueil pour les randonneurs, les visiteurs et les touristes, mais avant tout café-bistro pour la population locale de Scotstown-Hampden, Le Petit Écossais est à la recherche de photos anciennes et de cadres inutilisés pour décorer ses murs aux couleurs de notre histoire.

Si vous avez chez vous des vieux cadres que vous pouvez nous donner, ou des photos anciennes pour immortaliser vos ancêtres ou vos souvenirs, que nous pourrions numériser («scanner») avant de vous les remettre, contactez l'hôtel de ville ou Éric Lenghan au 819-231-8822.

Offres d'emplois :

Le Petit Écossais est à la recherche d'employés :

- . Cuisinier
- . Préposés à la clientèle

Pour plus d'informations, informez-vous auprès du Centre local d'emploi (East Angus).

Ville de Scotstown - Informations municipales

Vente de garage

Extrait du règlement 383-09

Pour les fins du présent règlement, l'expression « vente de garage » désigne la vente d'objets utilisés ou acquis pour être utilisés à des fins domestiques par les occupants de la propriété immobilière où s'ils sont exposés ou mis en vente.

Les ventes de garage sont autorisées, sans permis ou certificat d'autorisation, deux fois par année, soit la fin de semaine de la Fête des Patriotes (inscrit au règlement « Fête de la Reine) et de la Fête du Travail. Lesdites ventes de garage auront une durée maximale de trois (3) jours consécutifs prenant fin le jour de la Fête des Patriotes (inscrit au règlement « Fête de la Reine ») (troisième lundi du mois de mai) et le jour de la Fête du Travail (premier lundi de septembre).

Nonobstant ce qui précède, il est permis de tenir 2 ventes de garage par année de calendrier en plus des périodes précitées en obtenant un certificat d'autorisation valide pour une période de 3 jours consécutifs.

Les personnes qui font une vente de garage doivent respecter les conditions suivantes :

- a) Il ne doit y avoir aucun empiétement sur la voie publique ;
- b) Pour la durée de la vente seulement, l'installation d'une affiche d'au plus un mètre carré (1 m²) est permise sur la propriété où est tenue la vente de garage ;
- c) Il est défendu de nuire à la visibilité des automobilistes et des piétons.

Les installations (étagères, tables, supports, etc.) nécessaires pour la vente doivent être en bon état et maintenues propres et être enlevées à la fin du délai maximal autorisé.

Travaux de remblai et déblai

À Scotstown il est nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation pour effectuer des travaux de remblai et de déblai. L'analyse de la demande de certificat d'autorisation permet à la ville de vérifier que les matériaux prélevés ou déposés ne se situent pas dans un milieu humide ou dans la rive d'un cours d'eau et qu'ils sont exempts de contamination.

La demande de certificat d'autorisation doit contenir :

- L'identification et la localisation du terrain et des constructions;
- Un plan d'aménagement de la construction ou de l'aménagement projeté
- L'utilisation et la disposition des matériaux excavés et une description des matériaux de remblayage;
- La description de la finition du terrain à la suite des travaux (ex: recouvrement, stabilisation, végétation, etc.).

Le permis coûte 45\$.

Bons travaux!

Lise Got, Inspectrice en environnement et en bâtiment

Ville de Scotstown

Règlement visant à accorder une subvention pour favoriser le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit

Ce règlement vise à promouvoir et à favoriser l'installation lors de construction neuve ou lors du remplacement de toilettes existantes à débit régulier par des toilettes à faible débit en accordant une subvention, sous forme d'une remise en argent, payable aux propriétaires de bâtiments ou d'immeubles sur lesquels sont érigés des bâtiments, qui procèdent ou qui font procéder à l'installation lors de construction neuve ou au remplacement dans leur bâtiment existant d'une toilette à débit régulier par une toilette à faible débit, le tout conditionnellement au respect des conditions d'admissibilité prévues au présent règlement.

Pour plus d'informations, communiquez avec le bureau municipal : 819-560-8433

Marche/Cours pour le Haut

12 mai 8:30 · Parc de l'Aréna, Weedon

Venez marcher ou courir les différents circuits de 2 km, 5 km, 10 km ou le 1km des Familles! Aussi sur place: jeux gonflables, vélo smoothie et prix de présence pour les moins de 18 ans.

Tous les profits de la journée seront entièrement remis aux familles du Haut-Saint-François pour la pratique d'activités physiques, sportives et culturelles.



Pour tous les détails, visitez le mrchsf.com/loisirs-marchecours.html

Pour y aller en gang :

Pour les personnes intéressées à participer à l'événement marche cours pour le haut et qui ont besoin de transport, les autobus Langlois offrent gratuitement ce service. Pour plus d'infos et pour réserver votre place, veuillez communiquer avec Francine Langlois 819-657-4397 ou Chantal Langlois 819-657-4763.

Le départ se fera à l'hôtel de ville de Scotstown à 7h45.

EMPLOI ÉTUDIANT

Les marchés publics de Lingwick et de Scotstown recherchent
(45 min. de Sherbrooke en pleine nature)

Un(e) étudiant(e) en communication

Description de l'emploi :

En tant que conseiller(ère) en communication, publicité et marketing, vous serez responsable d'élaborer, développer, et mettre en œuvre des stratégies publicitaires innovantes afin de promouvoir les deux marchés publics. Vous devrez également :

- Concevoir et rédiger les annonces publicitaires, assurer le suivi.
- Faire le suivi des dépenses en lien avec les budgets.
- Évaluer, concevoir, rédiger et réviser divers outils promotionnels : affiches, dépliants, brochures, etc.
- Planifier et mettre en œuvre des stratégies de marketing afin de recruter et fidéliser les clientèles.
- Élaborer diverses campagnes publicitaires en fonction des clientèles cibles et des activités à promouvoir.
- Collaborer à l'organisation d'événements.

AUTRES EXIGENCES :

- Doit posséder une automobile
- Être autonome, avoir le sens du détail, de la créativité et de l'initiative.
- Êtes en mesure de bien gérer votre temps
- Esprit d'équipe et excellentes habiletés de relations interpersonnelles.
- Avoir de la rigueur et une qualité de français remarquable

Salaire et horaire de travail

35 heures/semaine et horaire variable (une partie peut être fait à partir du domicile)

Vendredi soir obligatoire jusqu'à 22 heures

13\$/heure + bonus à la fin de l'emploi

Date d'entrée en fonction : 8 juin au 15 septembre 2018 (à discuter)

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 10 mai 2018 à :

Sylvie Dubé (sdube_6@hotmail.com) ou par la poste au 131 Albert, Scotstown, Qc J0B 3B0

Où à : Carole Hébert Lapointe (carolehebertlapointe@gmail.com) 16 chemin Fontainebleau, Lingwick, Qc J0B 2Z0

40 ANS D'ASTRONOMIE AU MONT-MÉGANTIC

Notre-Dame-des-Bois, le 26 avril 2018 – Cette année, l'Observatoire du Mont-Mégantic célébrera ses 40 ans, et le parc national du Mont-Mégantic soulignera cet anniversaire avec différentes activités.

Le 27 avril 1978, l'Observatoire du Mont-Mégantic recueillait sa première lumière en mode technique. Les premières observations scientifiques ont eu lieu l'automne suivant. Quarante ans plus tard, son télescope de 1,6 mètre pointe toujours les étoiles, dans un ciel protégé par la première Réserve internationale de ciel étoilé.

OBSERVATOIRE 40 ans

Pour souligner les 40 ans de ce joyau de la recherche scientifique québécoise, l'équipe du parc national du Mont-Mégantic, en collaboration avec l'équipe de l'Observatoire du Mont-Mégantic, accueillera cet été les visiteurs pour des moments magiques supplémentaires. Une fin de semaine additionnelle sera ajoutée au Festival d'astronomie populaire du Mont-Mégantic, et une visite de jour supplémentaire sera ajoutée en avant-midi pour visiter l'Observatoire. Enfin, toutes les personnes nées en 1978 bénéficieront d'un rabais de 40% sur leur billet de jour de la visite de l'Observatoire et de l'ASTROLab. Venez vivre un moment magique avec nous !

FESTIVAL D'ASTRONOMIE POPULAIRE : les 5-6-7, 12-13-14 et 18-20-21 juillet 2018, le parc national du Mont-Mégantic sera en mode Festival, avec le spectacle *l'Univers infrarouge* : ateliers, conférences et montées au sommet en autobus toute la nuit.

VISITE DE JOUR DE L'OBSERVATOIRE : en plus des visites en après-midi, ajout d'une visite à 11 h, entre le 21 juillet et le 19 août 2018.

PRIVILÈGE POUR LES PERSONNES NÉES EN 1978 : les personnes nées en 1978 pourront bénéficier d'un rabais de 40% sur leur billet de la visite de jour de l'Observatoire et de l'ASTROLab.

CONCERTS : le 1^{er} août à 18 h 30, un concert sera présenté par le Festival *Songe d'été en musique* de Mégantic, dans la salle multimédia, avec une projection d'images astronomiques.

SYSTÈME SOLAIRE GÉANT : surveillez le déploiement cet été d'un système solaire géant à l'échelle sur la Route des Sommets ! Détails à venir.

Lors de la fin de semaine du long congé de la Fête des Patriotes, le parc national du Mont-Mégantic donnera son coup d'envoi pour l'ouverture de la saison touristique 2018. C'est le temps de se planifier un séjour sous le ciel de la première Réserve internationale de ciel étoilé !

Plus d'informations sur sepaq.com/montmegantic ASTROLab.qc.ca
1 800 665-6527 819 888-2941

-30-

Source : Marie-Georges Bélanger, Responsable du service à la clientèle
Téléphone : (819) 888-2941, poste 222. Note : photos disponibles sur demande

Parc national du Mont-Mégantic, 189, route du Parc Notre-Dame-des-Bois (Québec) J0B 2E0 Téléphone : 819 888-2941